



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2026.05.27/11

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260527-DCM2026-05-27-1-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

Séance du 27 mai 2026 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Marie GIACHERIO
Rapporteur : M. Marc PATUREL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Christine DEMAY RIOU, René NENNA, Aurélie RENOUE, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUBE, Charène GRILLET, Clémence NICOLAUD, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER,

Excusés avec pouvoir : Laurence POTIER GABRION (Pouvoir à Nadège CHATEL), Pauline GUILLEMAILLE (Pouvoir à René NENNA), Laura GIACHERIO (Pouvoir à Marie GIACHERIO), Laurent TUDES (Pouvoir à Claire-Zoé BALAS)

Excusée sans pouvoir : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Révision de la tarification du « soutien aux devoirs »

Depuis février 2023, le service de soutien aux devoirs répond à la prise en compte d'un souhait d'encadrement pour les devoirs émis par les enseignants de l'école Mallinjoud. Le bilan, les retours sont positifs, tant au niveau de la fréquentation que de la satisfaction des bénéficiaires.

C'est pourquoi, à la rentrée de septembre 2026, ce même service se poursuivra conservant l'appellation de « soutien aux devoirs ». Il permettra aux enfants scolarisés du CE2 au CM2, à l'école Mallinjoud, d'avoir un espace encadré pour faire leurs devoirs de manière autonome.

Sa mise en place sera effective à compter de la troisième semaine de septembre, à raison de trois jours par semaine : les lundis, mardis et jeudis de 16h25 à 17h30.

Le goûter « sorti du sac » sera pris avec le groupe d'enfants inscrit à l'étude.

Un ou deux agents communaux seront missionnés sur ces temps. Ils n'auront pas pour vocation d'apporter un soutien scolaire individualisé, mais devront permettre d'assurer un environnement calme et propice à la réalisation des devoirs. Une attention sera néanmoins apportée si une aide particulière est demandée par l'enfant.

Les inscriptions, limitées à 12 enfants, sous réserve d'une inscription périscolaire effective sur ce temps, seront gérées par le service Education afin d'en assurer le bon déroulement.

Elles n'engendreront pas de tarification spécifique, seuls seront appliqués les tarifs du temps de présence périscolaire établis en fonction des tranches du quotient familial du foyer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la nécessité de poursuivre le soutien aux devoirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** la poursuite du soutien aux devoirs à compter de la troisième semaine de septembre,
- **VALIDE** la gratuité de ce dispositif, selon les conditions telles que visées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 2 juin 2026
Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 27 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Marie GIACHERIO

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON

